Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

| Secteur: SAINT PIERRE A | N° de Convention : 33461 |
|--|--|
| Article 1: | |
| circulaires relatives au " financement de matériel pédagog sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordi | et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences inaire " : 221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB |
| Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de met à disposition de l'élève : ESTEVE ARTHUR Né(e domicilié : 15 Chemin des ruches Mont Vert les Bas 9741 Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :X230T immatriculé sous | e) le : 25-02-2001 10 SAINT PIERRE |
| Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affére | nts à sa scolarité. |
| Article 2: | |
| Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-12-2017, et e | est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur. |
| Article 3: | |
| Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sin | sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état nilaire à celui décrit dans le présente convention. |
| Article 4: | |
| du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontracta le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affére lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont | s de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation ant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans ents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de n autre que celle liée à l'usage conforme du matériel. |
| Article 5: | |
| La souscription d'une assurance contractée par les représe | entants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée. |
| Article 6: | |
| - | u domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de ent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se |
| A SAINT DENIS le 04-09-2014 | Livré le: |
| Pour le Rectorat: | NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE |

1/1